

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014 à 18 H 30

L'an **deux mille quatorze**, le 15 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune d'**ESCOUSSANS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Eric DENISSE, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2014

Étaient présents : MM. CHATELIER Jean-Jacques, TAINGUY Jérôme, OLIVIER Jean-Jacques, VIMENEY Pascal,
Mmes DOS SANTOS Laurence, BELLIARD Myriam, ROQUES Marie-Claude, CHASTANIER Marie, CANER Nathaly

Absent excusé : CAILLEUX Olivier

Secrétaire de Séance : DOS SANTOS Laurence

La séance est ouverte à 18 h 40. Le procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2014 -51 : ACCORD POUR NÉGOCIATION POUR UN ACHAT DE PARCELLES SUR LE TERRITOIRE D'ESCOUSSANS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'intérêt de faire l'acquisition de deux parcelles sur le territoire d'Escoussans (parcelle n° A 259 d'une superficie de 27 a 58 et n° A 770 d'une superficie totale de 2 h 12 a 02 ca – lieu dit « Croix Blanche3 – 33760 Escoussans.

La Brigade des évaluations domaniales a estimé les parcelles à 1 €/m² soit une valeur globale de 5 217 € arrondie à 5 200 €.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE que Monsieur le Maire procède à la négociation pour l'achat de ces deux parcelles ;
- CHARGE Monsieur le Maire à établir les documents relatifs à cette acquisition.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Suffrages exprimés : 10	Pour : 10	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -52 : ADHÉSION A UN CONTRAT DE « AUTO COLLABORATEUR » POUR DÉPLACEMENT AVEC SON VÉHICULE PERSONNEL

Monsieur le Maire précise que la commune n'est pas couverte lorsque le personnel ou les élus se déplacent pour des réunions ou des déplacements professionnels.

Deux propositions ont été faites :

- GROUPAMA pour une cotisation annuelle de 390.04 € TTC
- SMACL pour une cotisation annuelle de 294.17 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE que la mairie adhère à cette assurance « Mission Collaborateur » auprès de l'assurance SMACL ;
- CHARGE Monsieur le Maire à établir les documents relatifs à cette adhésion.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Suffrages exprimés : 10	Pour : 10	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -53 : ACCORD DU DEVIS POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET RÉNOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX ÉTABLI PAR LE BUREAU D'ÉTUDES MÉTROPOLIS

Afin de pouvoir orienter les travaux d'investissement pour les années à venir, Monsieur le Maire précise que des devis ont été établis lors du projet d'aménagement de bourg de 2005. Ces devis doivent être actualisés afin de pouvoir déterminer l'urgence dans ces travaux et faire les demandes de subventions pour permettre de financer ces éventuels projets.

Le bureau d'études Métropolis propose un devis pour actualisation des prix des fiches M1, M2 et M3 pour un montant de 1 590.68 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis établi par le bureau d'études Métropolis pour un montant de 1590.68 € ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire de signer ce devis.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Suffrages exprimés : 10	Pour : 10	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -54 : DÉCISION MODIFICATIVE POUR VIREMENT DE CRÉDITS POUR RÈGLEMENT DU DEVIS DE FRAIS D'ÉTUDES PAR MÉTROPOLIS

Cette dépense n'étant pas prévue lors de l'élaboration du budget, Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative est nécessaire pour pouvoir honorer ce règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014

CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2031	1002	Frais d'études	1 600.00

CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2151	1002	Réseaux de Voirie	- 1 600.00

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Suffrages exprimés : 10	Pour : 10	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -55 : ACCORD DU DEVIS POUR ACHATS DES TABLES POUR LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans la mairie doit louer des tables pour l'organisation du repas des aînés. Il propose qu'une acquisition de tables soit faite pour éviter des frais de locations annuels.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'achat de 8 tables pour un montant de 1 189.44 € TTC ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire de signer ce devis.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Suffrages exprimés : 10	Pour : 10	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -56 : DÉCISION MODIFICATIVE POUR VIREMENT DE CRÉDITS POUR ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE DES FETES

Cette dépense n'étant pas prévu lors de l'élaboration du budget, Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative est nécessaire pour pouvoir honorer ce règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014

CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2184	1007	Mobilier	1 200.00

CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21534	013	Réseaux d'électrification	- 1 200.00

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Suffrages exprimés : 10	Pour : 10	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -57 : DÉCISION MODIFICATIVE SUITE A UNE DIMINUTION D'UN PRELEVEMENT CONCERNANT LA BASE MINIMALE DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (BMC FE)

Monsieur le Maire informe que la perception a fait part d'une diminution d'un prélèvement concernant la base minimale de cotisation foncière des entreprises en juillet 2014 et que les crédits n'ont pas pu être ouverts lors de l'élaboration du budget. Il convient de faire un virement de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014

CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
014	7391178		Autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes	155.00

CRÉDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	61551		Matériel roulant	- 155.00

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Suffrages exprimés : 10	Pour : 10	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -58 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION D2014-48 - DÉLIBÉRATION INSTITUANT LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE D'ESCOUSSANS

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %
- D'exonérer en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable jusqu'à 50 %.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Suffrages exprimés : 10	Pour : 10	Contre : 00
		Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

1/ Organisation des Vœux 2015 :

- Une invitation sera distribuée début janvier à tous les escoussanais pour la présentation des Vœux de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal le 10 janvier 2015.

2/ Demande de passage d'un rallye :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président de l'Association Sportive Automobile de Mérignac et la Présidente de Garonne Auto Sport de Langon organisent le rallye des Côtes de Garonne comme chaque année. Le 28 mars 2015, ils souhaiteraient que ce rallye se déroule en partie sur la commune d'escoussans de 12 h à 19 h. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

3 / Organisation du repas des aînés :

- Une invitation sera faite aux intéressés pour le repas qui aura lieu le 8 février 2015. Le conseil municipal propose que les présidents des associations soient invités à titre onéreux à ce repas.

4 / Rapport du rapport sur le prix et la qualité du service public établi par le Syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de Rions :

- Monsieur OLIVIER présente le rapport aux conseillers.

5/ Fermeture de la mairie et permanence pour les inscriptions sur la liste électorale :

- Le secrétariat sera fermé le 29 décembre 2014 en raison des congés. Une permanence sera tenue par Monsieur le Maire pour les inscriptions sur la liste électorale le 31 décembre de 14 h à 16 h.

6 / Remerciements de la commune de Paillet :

- Les élus de la commune de Paillet remercient la commune d'Escoussans d'avoir exprimée sa solidarité par l'action faite lors des inondations du 25 juillet dernier.

7 / Invitation des élèves de l'école d'Escoussans au spectacle de fin d'année :

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'invitation des élèves de l'école d'Escoussans au spectacle de fin d'année à Arbis le 18 décembre 2014 à 14 h 00.

8 / Réunion des commissions :

- Monsieur le Maire propose un rythme de réunion des commissions hors conseils municipaux en vue de la préparation du budget 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Les procès-verbaux de séance du Conseil sont consultables en Mairie.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 05 janvier 2015

Le Maire,
E. DENISSE